Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID: 071-217101500-20240306-202409-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT SAÔNE-ET-LOIRE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

### **SEANCE DU 6 MARS 2024**

## D2024-09 Délégations d'attribution au Maire- Modification

	1	Nombre de membres	
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)	
19	18	18	
Vote POUR		16	
Vote CONTRE		11	
Abstention		1	

29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire par Intérim.

<u>Présents</u>: Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Françoise CURAILAT, Cyrille BOUCHY, Claire DE CROMBRUGGHE, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Ludovic MORAND, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Rémi BESSON, Alain HOUDINET.

#### Absents:

Evan VIEILLESSE

Vu la délibération du conseil municipal du 28 aout 2023 par laquelle le conseil municipal avait délibéré sur les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire,

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités locales,

Considérant que afin de faciliter la procédure administrative relative à la construction du restaurant scolaire, il est proposé de déléguer au Maire et maire par intérim la passation de tout avenant au marché de travaux ne dépassant pas un seuil de 20%,

Considérant que au vu de la situation et vu que le chantier avance et par nécessité, il peut y avoir un avenant à signer rapidement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité avec une abstention et un contre décide de déléguer au maire la possibilité de conclure des avenants au marché de travaux de construction du restaurant scolaire et de la bibliothèque pour un montant ne dépassant pas 5%.

Le secrétaire de séance Fabienne FARGEOT-MENEZES

Acte contresigné le 14/03/2024

Le Maire,

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 19703/2089

Acte affiché le 14/03/2024

Envoyé en préfecture le 14/03/2024 Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID: 071-217101500-20240306-202409-DE

### Le Maire par intérim Michel BERTHET

